RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01135
Numéro SIREN : 443 796 586
Nom ou dénomination : ABIOTECH MTS

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2024 sous le numéro de dépôt 4695

TELEDEC.fr
Portail EDI agréé par [illegible]

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

ABIOTECH MTS

Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Document reçu par les services fiscaux le 25/07/2023 à 10:05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2023
N° 11084*24
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☑
Déclaration couvrant le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A — IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
2090 ROUTE DES MILLES 13510 EGUILLES FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B — ACTIVITÉ

Activités exercées	BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C — RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	3 691		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
Entreprise nouvelle, art 44 *septies*	☐	Zone franche d'activité art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

D — IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E — CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F — CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G — ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐

H — COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisé	sage

COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	Nom du prestataire ECF			

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

			Si déposé néant, cochez la case :	☐
I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même		a	
	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:			c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts			d	
Montant des autres distributions:				
			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%			j	
Montant des revenus répartis			*Total (a à h)*	

J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS						
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et copartcipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M RICHARD GERANT 24 RUEN DU LAVOIR 13340 ROGNAC FRANCE	100	2022	9 090				

K	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus délivrés		

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 12 | Durée de l'exercice précédent | 12 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31/12/2021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	230	016	230	0	0
	Immobilisations corporelles	028	63 435	030	56 935	6 500	8 631
	Immobilisations financières (1)	040	916	042		916	916
	TOTAL I (5)	044	64 581	048	57 165	7 416	9 547
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	10 687	052		10 687	13 112
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 500	066		1 500	1 500
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	60 892	070		60 892	49 577
	Créances autres (3)	072	708	074		708	4 554
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	27 666	086		27 666	25 938
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	101 453	098		101 453	94 681
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	166 034	112	57 165	108 869	104 228

PASSIF

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	7 500	7 500
	Ecarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	750	750
	Réserves réglementées		130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	16 794	15 814
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	2 432	979
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	TOTAL I		142	27 476	25 043
Provisions pour risques et charges	TOTAL II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		2 000
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	30 399	32 194
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N	169 621	172	50 994	44 990
	Produits constatés d'avance		174		
	TOTAL III		176	81 393	79 184
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	108 869	104 228

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	617
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586 ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2022	N-1 clos le 31/12/2021
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210			
Production vendue biens		215		214		166 709	177 244
Production vendue services		217		218			
Production stockée				222		-2 250	950
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230		852	244
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		165 311	178 438
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises)				238			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238		72 667	52 801
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240		175	-1 006
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier 9 046 immobilier			242		69 340	101 983
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	1 280	244		2 367	1 236
Rémunérations du personnel				250		12 580	15 600
Charges sociales				252		1 193	938
Dotations aux amortissements				254		2 747	4 599
Dotations aux provisions				256			
Autres charges — Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262			
Autres charges — Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264		161 069	176 151
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270		4 242	2 287
Produits financiers		(III)		280			
Produits exceptionnels		(IV)		280		264	996
Charges financières		(V)		294		730	1 183
Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)	347	300		790	806
Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles			348				
Impôts sur les bénéfices		(VII)		306		554	315
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310		2 432	979
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2			312		2 432	314
Réintégrations — Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Réintégrations — Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318			
Réintégrations — Provisions non déductibles				322			
Réintégrations — Impôts et taxes non déductibles				324		554	
Réintégrations — Divers dt intérêts excédentaires 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		705	
Réintégrations — Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier	(Part de loyers de réintégration)	249		251			
Réintégrations — Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Réintégrations — Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Déductions — Entreprise nouvelle 986	Zone franche urbaine	987					342
Déductions — Reprise d'entreprise en difficulté 981	Jeune entreprise innovante	989					
Déductions — Zone restruct. défense 127	Zone revitalisation rurales	138					
Déductions — Bassins d'emploi à redynamiser 991	Investissements outre mer	344					
Déductions — ZFANG 44 quaterdecies 345	Zone de développement prioritaire	993					
Déductions — Bassins urbains à dynamiser – BUD 992							
Déductions — Dont divers — Créance report en arrière du déficit		346					350
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655					
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643					
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645					
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647					
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648					
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641					
Déductions — Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
Déductions — Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352		3 691	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables							360
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370		3 691	372

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
PENALITES ET AMENDES	705

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586 — Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale / Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	230	412		414		416	230	
Terrains		420		422		424		426		
Constructions		430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	10 668	442		444		446	10 668	
Installations générales, aménagements divers		450	21 791	452		454		456	21 791	
Matériel de transport		460	13 070	462		464		466	13 070	
Autres immobilisations corporelles		470	17 289	472	617	474		476	17 906	
Immobilisations financières		480	916	482		484		486	916	
TOTAL		490	63 964	492	617	494		496	64 581	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles	500	230	502		504		506	230
Terrains	510		512		514		516	
Constructions	520		522		524		526	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	530	6 874	532	903	534		536	7 777
Installations générales, aménagements divers	540	21 144	542	126	544		546	21 270
Matériel de transport	550	11 040	552	893	554		556	11 933
Autres immobilisations corporelles	560	15 129	562	825	564		566	15 954
TOTAL	570	54 417	572	2 747	574		576	57 164

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR

Nature des immobilisations cédées ! virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					Court terme	Long terme 19%	Long terme 15% ou 12,8%	Long terme 0%
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586 — Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650	0	652		654		656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680	0	682		684		686	0

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
	TOTAL à reporter	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	0
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	0
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	0

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	23 815
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	21 763
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586				Néant ☑
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois : 12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :			376	
	Dont apprentis		657	
	Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges			105	
		TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
		TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			121	
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante			150	
		TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3			137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-etablissement au sens de la CVAE			020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation			186	

DGFiP N° 2033-F-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre M Nom complet RICHARD MARC
Nom marital ..... % de détention 100 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 30/04/1962 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE
Adresse :
24 RUE DU LAVOIR
13240 ROGNAC
FRANCE

Titre ..... Nom complet .....
Nom marital ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Naissance : Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....
Adresse :

DGFiP N° 2033-G-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☑

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABIOTECH MTS - SIREN : 443796586 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	.....	.....
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	.....
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	.....	.....
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	.....
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	.....	.....
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	.....
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	.....	.....
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	.....
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	.....	.....
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	.....
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	.....	.....
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	.....
Adresse :			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N°2069-RCI-SD
(2023)
cerfa
N° 15252*08
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 **au** 31/12/2022 **ou Année :** 2022		
Dénomination de l'entreprise : ABIOTECH MTS	**Néant** ☑	
SIREN de l'entreprise : SIREN : 443796586	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

TELEDEC.fr
Partenaire EDI agréé par l'État

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : ABIOTECH MTS

SIREN : 443796586

Attestation produite le 25/07/2023

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

ABIOTECH MTS
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 2090 Route des MILLES
13510 EGUILLES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

Madame , Monsieur ,

Conformément aux dispositions légales , nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice sous revue et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice .

I – COMPTE RENDU D'ACTIVITE

COMPTE DE RESULTAT

- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 166 709 euros.

- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits s'élèvent à 852 euros.

- CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à 161 069 euros .

- RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation , est bénéficiaire de 4 242 euros .

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice , est bénéficiaire de 2 432 euros .

BILAN

- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la société au 31/12/2022 , avant affection du résultat de l'exercice s'élèvent à 27 476 euros .

II – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Compte tenu de la conjoncture , nous estimons que les résultats de l'année en cours devraient être stable, avec une légère hausse du chiffre d'affaires..

III – AUTRES INFORMATIONS

Au cours de l'exercice nous n'avons pas pris de participation et nous n'avons pas été informés d'une prise de participation au capital de notre société .

Conformément aux dispositions légales , nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas en charges de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 et 223 quater du C.G.I.)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels que nous vous présentons et de bien vouloir donner à la Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice sous-revue .

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 432 euros au poste de Autres Réserves..

Concernant les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 , nous vous demandons de bien vouloir approuver les dites opérations telles qu'elles vous sont présentées dans le rapport spécial de la Gérance ;

Nous restons à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser et nous vous remercions de bien vouloir vous prononcer sur les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés .

La Gérance

certifié Conforme
Marc. RICHARD
Gérant